

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SÉANCE DU 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le sept mars à 19 H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 28 février 2025, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 28/02/2025

Date d'affichage : 28/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr GARINO J, Mr BOERI C, Mr JOBIN-ZEIMET S, Mr GUICHARD R, Mr BOUVET A

Absent (s) : Mme AMARENCO S, Mr REYNAUD P, Mr MATEOS A, Mr ROBIN N

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Mr BOERI C

DELIBERATION N° 04/2025

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DES ALPES DE HAUTE PROVENCE POUR L'ANNEE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses dispositions relatives aux adhésions des communes à des associations d'élus,

Considérant l'action et l'engagement de l'Association des Maires Ruraux de France et de l'Association des Maires Ruraux des Alpes-de-Haute-Provence au service des maires ruraux,

Considérant que pour l'année 2025, l'Association des Maires Ruraux des Alpes-de-Haute-Provence se consacrera autour de trois enjeux majeurs :

- Conforter le réseau des maires ruraux,
- Valoriser la commune comme échelon de proximité essentiel,
- Préparer l'échéance de 2026 afin d'anticiper les défis futurs des territoires ruraux,

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise de cette association dans la défense des communes rurales et la promotion de leurs intérêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

1. D'ADHERER à l'Association des Maires Ruraux des Alpes-de-Haute-Provence pour l'année 2025.
2. D'AUTORISER Mme JACQUES Elisabeth Maire de la Condamine Châtelard à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette adhésion et à régler la cotisation correspondante.
3. D'INSCRIRE la dépense correspondante au budget communal 2025.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025

Date de réception de l'AR: 31/03/2025

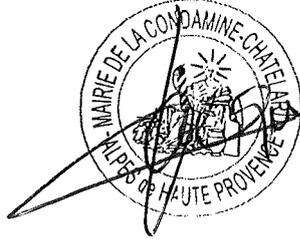
004-210400628-DE_004_2025-DE

A G E D I

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE
PUBLIEE LE

La Maire
JACQUES E.

Le Secrétaire de Séance
BOERI Clément



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Boeri", written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de reception de l'AR: 31/03/2025

004-210400628-DE_004_2025-DE
A G E D I